

Turquie européenne, sous conditions

par Pierre DE CHARENTENAY s.j.,* Bruxelles

«La capitale de la Turquie n'est pas en Europe», ainsi s'exprimait Giscard d'Estaing le 7 novembre dernier dans «Le Monde». Probablement téléguidées par des chefs d'Etat européens effrayés par l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (U.E.), ces déclarations étaient loin d'être innocentes puisqu'elles servaient d'opération de déminage de la question turque avant le Sommet de Copenhague des 12 et 13 décembre. Véritable pavé dans la mare, elles ont soulevé quelques-unes des vraies questions que la candidature de la Turquie pose à l'Union et que bien des chefs d'Etat n'osent exprimer publiquement. Quels sont les fondements de cette Europe qui se construit ? Jusqu'où peut-elle intégrer des pays voisins ? A-t-elle des limites géographiques ?

Depuis ces déclarations, articles et prises de position pleuvent sur nos têtes, aussi nombreux que les feuilles mortes en automne. L'échéance du Sommet européen de Copenhague a donné une urgence nouvelle à un débat qui n'a jamais vraiment eu lieu et qui se trouve maintenant piégé par les promesses et les engagements pris en un autre temps.

Au départ de cette construction européenne, la question de l'identité européenne ne se posait pas, ni pour les six des origines ni même pour les quinze actuels, tous situés au cœur de l'Europe. Elle surgit maintenant que la Turquie est sur le seuil. Or les conditions actuelles de cette candidature n'ont plus rien à voir avec celles des années '60.

Après quarante ans de construction, l'Union est devenue un ensemble de pays qui partagent 80 000 pages de législation et des valeurs reconnues dans la Charte des droits fondamentaux rédigée en l'an 2000. Faut-il donc refuser l'entrée de la Turquie

dans l'U.E. et oublier tout ce qui a été fait et dit depuis 50 ans ?

Le pays d'Atatürk est dans l'antichambre de l'Europe depuis longtemps par sa participation à deux institutions internationales, le Conseil de l'Europe et l'OTAN. Membre du Conseil de l'Europe depuis 1949, la Turquie peut revendiquer une appartenance d'un demi-siècle au continent des droits de l'homme et de l'état de droit. Mais cette revendication perd de sa pertinence en fonction de l'affaiblissement du rôle du Conseil de l'Europe : élargie à 44 membres, dont la Russie, l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan, cette organisation n'a plus rien à voir avec une appartenance géographique. Et peut-on vraiment parler d'appartenance commune à des valeurs comme les droits de l'homme et l'état de droit quand on voit ce qui se passe en Russie, en Ukraine et même

* Directeur de l'Office catholique d'information et d'initiative pour l'Europe (OCIPE), rédacteur en chef de *Europe Infos*.



Christianisme en Europe, 1990.

en Turquie ? C'est au moins l'histoire du Conseil de l'Europe qui donne un sens à la présence de la Turquie en Europe.

Le rapport à l'OTAN pose plus largement le rapport à l'Amérique en compliquant les réseaux d'appartenances. Membre de l'OTAN dès 1955, bien avant les Allemands, les Espagnols ou les Portugais, les Turcs peuvent argumenter qu'ils sont membres de l'Occident pro américain depuis bientôt cinquante ans. Ils ont fourni les bases avancées de la présence du monde libre face au communisme soviétique.

Du côté de l'actuelle Union, la CEE a ouvert à Ankara, dès 1963, la porte d'un partenariat privilégié. On ne savait pas trop, alors, ce que serait dans l'avenir cette communauté européenne. L'accord douanier très privilégié signé à l'époque ne prévoyait rien des évolutions futures. L'Angleterre était toujours tenue à l'écart et les portes d'un avenir européen grandes ouvertes pour la Turquie. Puis ce fut l'avalanche des années '90 : de nombreuses candidatures se sont profilées à l'horizon, notamment celles des anciens pays communistes d'au-delà du rideau de fer, libérés de la tutelle soviétique en 1989. Il fallait

donc se donner des critères, autant pour la candidature que pour l'adhésion de nouveaux pays membres.

Au sommet de Copenhague de 1993, les Quinze ont donc décidé que ne pourraient entamer des pourparlers d'adhésion que les pays ayant une démocratie stable et respectant les droits de l'homme. C'est ainsi qu'une première vague de cinq pays

furent admis aux négociations, puis une deuxième vague de cinq, laissant hors de la discussion la Croatie, les pays des Balkans et bien sûr la Turquie qui ne remplissaient pas ces critères.

Fin des années '90, la Grèce ayant renoncé à son veto à l'entrée de la Turquie, il fallut que les Quinze prennent position. Désireux de donner des signes positifs, et tout simplement pressés par Ankara, les Quinze ont déclaré officiellement la Turquie candidate à Helsinki en 1999, et ce sans négociation.

Dans la situation actuelle, la Turquie n'est toujours pas à même d'intégrer l'Union. Elle ne répond pas aux critères établis à Copenhague en 1993. Si la peine de mort a été abolie et l'usage des langues minoritaires garanti, il n'en reste pas moins que les droits de l'homme et la démocratie sont loin d'être appliqués : les prisons sont des lieux où l'humanité n'est guère respectée ; la liberté religieuse est systématiquement bafouée (demandez aux catholiques de Turquie ce qu'ils en pensent)¹ et la relation entre l'islam et le pouvoir politique n'est pas clarifiée ; l'armée garde une place privilégiée dans l'exercice

du pouvoir à travers le Conseil national de sécurité ; la question kurde n'est pas résolue ; la justice pas vraiment garantie. De plus, depuis les années '60, l'armée a dû intervenir trois fois pour garantir l'exercice de la démocratie. Ces trois initiatives montrent les bonnes intentions des militaires, mais manifestent aussi combien le système est instable, les mouvements islamistes échappant à tout contrôle démocratique.

Le cœur du problème turc serait-il donc l'islam ? Est-ce que l'Union est un club chrétien qui se doit de refuser l'entrée d'un pays musulman ? Le problème n'est pas l'islam en tant que tel, mais plutôt la manière dont cette religion se situe face aux droits de l'homme et à la démocratie. Est-il vraiment possible en Turquie de changer de religion ? Les autres religions sont-elles respectées et libres d'agir ?

La réponse est clairement non, en raison essentiellement de la proximité trop étroite avec le pouvoir. Le Diyanet, sorte de ministère des cultes, supervise les constructions de mosquées, les nominations des imams, les facultés de théologie musulmanes, avec l'intention évidente de contrôler les islamistes radicaux.² Autant dire que le phénomène religieux n'est pas stabilisé en Turquie et pose un grave danger pour la démocratie. Tout cela doit évoluer avant une entrée en négociation.

Une option sur l'avenir ?

Vu les promesses déjà faites et les liens multiples tissés depuis plus d'un demi-siècle, il n'est pas possible de dire *non* aujourd'hui à cette candidature turque. Il faut remettre la réponse à plus tard, en attendant les évolutions de la Turquie et de voir comment l'Union va fonctionner à 30. Cette dernière, en effet, doit réussir son élargissement massif, avec l'intégration de dix pays le 1^{er} mai 2004, en attendant la Roumanie et la Bulgarie en 2007 et les pays des Balkans par la

suite. Ce doublement des membres exigera beaucoup d'adaptations. Quand on voit les difficultés de fonctionnement à 15, il y a évidemment de quoi s'interroger. Il faudra rôder cette mécanique complexe d'une Union à 30.

Il est donc prématuré d'envisager l'intégration d'un pays aussi important que la Turquie dans un bref délai. Ankara n'est pas la capitale d'une petite nation que l'on pourrait intégrer les yeux fermés, comme une sorte de passager clandestin à peine repérable dans l'autobus européen. Ce pays comprend plus de 65 millions d'habitants, et en comptera quelque 80 millions d'ici 15 ans. Elle sera alors la première nation d'Europe. C'est tout l'équilibre de l'Union qui pourrait voler en éclat avec une diversité culturelle encore élargie. Même si l'intégration de l'acquis communautaire et un strict respect des droits de l'homme vont rapprocher le cœur de l'ancien Empire ottoman de l'Occident européen, il n'en reste pas moins que le pays des derviches tourneurs est bien loin culturellement des pays des Lumières.

Les valeurs de l'U.E. sont à peu près claires. Elles ont été redites et bien décrites avec la Charte des droits fondamentaux. Si l'appartenance à l'Union se fait simplement sur un critère juridique, il est facile de décider de l'approbation ou non d'un candidat. Il suffit de lui faire passer l'examen d'entrée et de lui donner la note qu'il mérite. Mais le droit n'est pas tout. La culture, la géographie, l'histoire, viennent nous interroger et placent la Turquie à la fois toute proche de l'Europe et à sa périphérie.

Si l'histoire nous remet en mémoire les conquêtes de la moitié de l'Europe par les Turcs et les aventures du «malade de l'Europe», la géographie la fait pencher plutôt du côté asiatique puisque 95 % de son territoire l'est effectivement. Même si la Turquie est une amie indéfectible de l'Occident et de l'OTAN depuis un demi-siècle, même si ses élites sont très proches de l'Europe depuis Mustafa Kemal en 1923, et

même bien avant, elle n'appartient qu'extérieurement à la géographie européenne.

Compte tenu de tous ces débats qui peuvent être byzantins et infinis, il apparaît que l'organisation d'un partenariat privilégié pour l'ensemble des pays voisins de l'U.E. aurait été la meilleure solution. Ce partenariat aurait pu englober la Turquie, mais aussi les pays de l'Afrique du Nord, ainsi que l'Ukraine et la Biélorussie, voir la Russie elle-même. Tout aurait été ainsi plus clair et plus facile, l'Europe restant un continent bien délimité et homogène. Mais on est maintenant tributaire des liens créés depuis 50 ans. Bien sûr, on aurait dû penser à cela bien avant, mais les vrais problèmes n'étaient pas alors posés. Ce n'est que maintenant qu'on les découvre, sans qu'il y ait de raisons suffisantes pour rejeter tout le chemin parcouru.

Après bien des tergiversations, la France et l'Allemagne se sont finalement mises d'accord - juste avant le sommet de Copenhague 2002 - sur le principe de retarder de deux ans l'examen des conditions politiques dans lesquelles se trouve la Turquie, conformément aux décisions du Sommet de Copenhague 1993. Le leader Erdogan en a accepté le principe à contre cœur.

Ce faisant, l'Union ne fait pas marche arrière à propos de la candidature de la Turquie. Elle laisse ouvertes les portes de son adhésion, car celle-ci, à long terme, aurait de grands avantages : elle arrimerait à l'Occident et à la démocratie un grand pays charnière de l'Ouest asiatique ; elle stabiliserait toute cette région ; elle offrirait un immense marché au développement de l'Europe ; et surtout, elle donnerait un modèle nouveau pour l'islam majoritaire dans un pays majeur.

Plus profondément encore, elle signifierait au monde entier que l'Union européenne (550 millions d'habitants avec la Turquie) n'est pas une forteresse de riches chrétiens qui se défendent contre l'extérieur

et contre l'islam. Allant contre les thèses de l'opposition des civilisations, l'Europe formerait ce creuset d'un monde où pourraient vivre ensemble des cultures différentes.

Renforcer la cohésion

Pour en arriver là, les conditions d'adhésion doivent être absolument appliquées et de manière stricte. On ne joue pas avec les droits de l'homme ni pour le futur de la Turquie ni pour celui de l'Union. On ne joue avec un pays dont les voisins de l'Est s'appellent la Syrie, l'Iran, l'Irak, l'Arménie et la Géorgie. Aller trop vite, encore une fois, serait oublier les peuples de l'Union elle-même. Qu'en diront les habitants de la Corrèze, de la Catalogne ou de l'Ecosse ? Que dira Mme Michu, M. Da Silva ou Mlle Smith ? Ils ont déjà bien du mal à comprendre l'Union.

La diversité est une richesse si elle se fonde sur des valeurs communes comprises, acceptées et approuvées par tous. Elle devient un facteur d'éclatement si les citoyens européens ne sont pas prêts à jouer le jeu. Il est urgent d'expliquer cet élargissement et de renforcer la cohésion du groupe avant d'intégrer une différence supplémentaire. Au lieu de tuer l'Union européenne, comme l'annonçait Giscard d'Estaing, ce serait lui donner un nouveau départ plus large et plus universel. Encore faut-il y mettre les formes et rester dans l'état de droit.

P. de Ch.

¹ En 1989, la Turquie comptait 98 % de musulmans et environ 1,7 % de chrétiens. Dix ans plus tard, ces chiffres sont passés respectivement à 99,8 % et 0,2 % (n.d.l.r.).

² Voir **Rik de Gendt**, *La Turquie et l'islam aux portes de l'Europe*, in **choisir** n° 489, septembre 2000, pp. 18-21 (n.d.l.r.).